

AGENCEMENT ET DESIGN D'ESPACES INTÉRIEURS

Laurence Dumont

79000 Niort
07 48 11 91 37
laurence.dumont@revlarchi.fr
www.revlarchi.fr

N° : FAC00059

Date : 08/01/2024

N° client : CLT00029

M. & Mme Isabelle et Guillaume DAVID

61 rue Edgar Degas
79180 CHAURAY

Réf. : Réf. à DEV00027

Demande des clients : Suite au remplacement de la porte de garage par une baie vitrée, concevoir l'agencement du garage de 24,37 m² (dont environ 20 m² en partie centrale) avec :

- un espace buanderie optimisé : évier inox avec égouttoir (ou plan de travail), machine à laver, sèche-linge, cintres / tancarville déplaçable (et rétractable si possible) pour le séchage, aspirateur et planche à repasser (à occulter), fer à repasser, produits d'entretien
- un espace cellier / arrière-cuisine : plan de travail pour le Thermomix, stockage épicerie / réserves / bouteilles d'eau, frigo avec bloc congélateur à encastrer, petite cave à vin électrique, quelques casiers pour bouteilles de vin
- un espace détente (play station, lecture) : petit canapé, télévision, tapis, vélo elliptique
- un espace rangements : matériel de golf (sacs et chariot), chaussures, cinq caisses avec les jeux des enfants, boîtes outillage / bricolage, caisses de papiers, bouteilles de gaz, échelle

Les clients souhaitent un espace unique ouvert ou semi ouvert, lumineux, qui intègre l'ensemble des besoins ci-dessus. La priorité est donnée à la partie buanderie / cellier / rangement sur la partie détente. Le projet intègre aussi la pose d'un revêtement de sol, la reprise partielle du réseau électrique (sans goulottes visibles si possible) et l'ajout d'un mode de chauffage d'appoint dans le garage.

NB : La chaudière est située dans le garage, ainsi que l'accès aux combles et la bouche d'aspiration centralisée. L'accès à ces éléments doit rester libre.

Remarque : Les clients se sont d'ores et déjà mis en conformité en réalisant une déclaration préalable de travaux à l'occasion du remplacement de la porte de garage (déclaration de la surface du garage comme buanderie).

Délai de réalisation : Début de la mission au plus tard 3 semaines après réception du devis signé.

Libellé	Montant
RENDEZ-VOUS DECOUVERTE : OFFERT - Première rencontre sur site pour compréhension de la demande des clients et des attentes en terme d'accompagnement. - Découverte de l'espace à agencer. - Prise de quelques photos.	0,00 €

Libellé	Montant
ETAT DES LIEUX - Rendez-vous sur site pour relevé d'état des lieux (variations / compléments par rapport au plan du PC transmis par les clients) et repérage des éléments structurants (évacuations, prises, accès combles, baie vitrée, chaudière, dimensions de l'électro ménager, placards hauts, ...). Prise de photos complémentaires. - Remise au propre des plans existants	200,00 €
ESQUISSE - Recherche des différentes possibilités d'agencement du garage à partir des besoins exprimés par les clients - Analyse des différents scenarii, sélection des deux propositions les plus pertinentes et conception du dossier de présentation (rappel des besoins et contraintes techniques, un plan esquissé au 50ème et une perspective par proposition). - Rendez-vous de 2h, sur site, de présentation des propositions d'esquisses pour permettre aux clients de décider de l'orientation à donner à leur projet. Envoi informatique du dossier de présentation.	990,00 €

Règlement	Chèque ou virement à réception de la facture	Acompte(s) reçu(s) HT	357,00 €
Echéance(s)	Acompte de 357,00 € au 09/11/2023 833,00 € au 08/01/2024	Total	833,00 €
Echéance(s) réglée(s)	357,00 € réglée le 09/11/2023 par Chèque ou virement à réception de la facture		
Coordonnées bancaires			
Nom	CCM NIORT		
IBAN	FR7615519391020002365500221		
BIC	CMCIFR2A		

Pour rappel : Les factures d'acomptes vous sont adressées, pour règlement partiel, à l'issue de chacune des étapes du projet.
TVA non applicable art. 293 B du CGI.

Pas d'escompte pour règlement anticipé. En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux d'intérêt légal sera exigible (Article L 441-10, alinéa 12 du Code de Commerce).
Pour tout professionnel, en sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement (Art. 441-6, I al. 12 du code de commerce et D. 441-5 ibidem).

Assurances Décennale et RC professionnelle souscrites auprès d'AXA France IARD SA, représenté par l'EURL DEBIAIS CHRISTELLE, agent général d'assurances à CELLES-SUR-BELLE. Siège social AXA : 313 Terrasses de l'Arche 92727 NANTERRE CEDEX. Contrat n°10956146804. Couverture géographique en France métropolitaine.